

L'ajournement

familles dont le revenu est inférieur à 30 000 \$ par année disposeront de plus de revenus après impôt qu'à l'heure actuelle. Pour les trois quarts, il s'agit de familles âgées ou monoparentales. En tout, quelque 8,7 millions de familles et de particuliers toucheront des chèques de crédit.

• (1820)

Par ailleurs, les économiquement faibles verront leur fardeau allégé davantage du fait que les produits alimentaires de base et les loyers d'habitation ne seront pas assujettis à la TPS.

Avant que le gouvernement actuel n'inaugure le crédit remboursable pour la taxe de vente en 1986, les économiquement faibles au Canada consacraient au paiement de la taxe de vente fédérale une bien plus forte tranche de leur revenu que les gens fortunés. Depuis 1986, le crédit pour taxe de vente fédérale a été haussé à trois reprises. Suite à la mise en application de la TPS, le crédit remboursable pour la taxe de vente augmentera encore une fois en même temps que la valeur monétaire du crédit, et le seuil du revenu permettant de recevoir le crédit sera haussé. Ainsi, les gagne-petit paieront une bien plus faible proportion de leur revenu que les gens fortunés.

D'autre part, le député a déclaré que les entreprises ne feront pas profiter leurs clients de l'épargne qu'elles auront pu réaliser par suite de l'abolition de la taxe de vente actuelle que la TPS vise à remplacer.

M. Dingwall: C'est tout à fait exact. Je vois un nez qui s'allonge.

Mme Browes: Le député a beau dire, certaines forces entrерont en jeu pour s'assurer que les entreprises font bénéficier leurs clients de l'abolition de la taxe de vente actuelle.

Pour sa gouverne, le député aurait peut-être avantage à parcourir les pages 7 et 8 du rapport qu'a publié le Comité de la consommation et des corporations pour 1990 et où figurent le nom d'un certain nombre d'entreprises.

Depuis 1984, le gouvernement est intervenu avec énergie pour rendre la fiscalité de notre pays plus progressive. La TPS ne constitue qu'une autre étape vers une fiscalité plus juste.

LE PROJET SCOTIA SYNFUELS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la question que j'ai posée au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie le 20 novembre dernier.

Je lui avais demandé ce jour-là s'il accepterait de revenir sur sa décision de torpiller le projet Synfuels, décision qui a des répercussions sur les gens de l'est de la Nouvelle-Écosse.

Ce projet bénéficiait de nombreux appuis partout dans la province. Le 18 avril 1990, je crois, l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse a même adopté une résolution multipartite. Il y avait très longtemps qu'elle ne l'avait fait. Même les socialistes et les conservateurs ont donné leur appui au Parti libéral de la Nouvelle-Écosse pour que soit réalisé le projet Synfuels, qui consiste essentiellement à combiner du charbon et du pétrole brut pour synthétiser un produit qui sera exporté dans divers pays et vendu à diverses entreprises comme combustible.

Malheureusement, le gouvernement du Canada a torpillé ce projet, comme le rapportait le *Chronicle Herald*, qui titrait le 16 novembre 1990: «Ottawa torpille le projet Synfuels».

Ce projet présente trois avantages principaux. J'espérais que le ministre, dans sa grande sagesse, et plus particulièrement les hauts fonctionnaires du ministère jugeraient bon de rencontrer les promoteurs du projet Synfuels pour s'entendre sur la marche à suivre pour que le projet soit réalisé.

Il faut dire que, en raison de notre situation géographique et des sources d'énergie limitées dont nous disposons pour le moment, nous sommes obligés, dans la région de l'Atlantique, de compter beaucoup sur le pétrole importé. Même que, depuis le milieu des années 50 et peut-être même avant, les gouvernements qui se sont succédé à la tête de la province, ont dû adopter une politique énergétique qui favorise les ressources qu'on trouve à l'intérieur de la province, et miser sur elles non seulement pour créer des emplois, mais aussi pour garantir un approvisionnement stable, pour ainsi dire, en énergie pour les contribuables de cette province.

Si on utilisait le charbon dans le cadre du projet Scotia Synfuels ainsi que la technologie qu'on a déjà à notre disposition, on pourrait obtenir environ cinq barils de pétrole par tonne de charbon. C'est là un chiffre incroyable, monsieur le Président, étant donné les grandes quantités de pétrole importé que nous consommons en Nouvelle-Écosse.

Il y a un avantage manifeste pour tous les Canadiens, et surtout ceux de la région de l'Atlantique, en ce sens que nous dépendrions moins du pétrole étranger. Je n'ai pas à signaler au secrétaire parlementaire qui répondra à mes affirmations aujourd'hui la nécessité d'approvisionnements énergétiques stables partout dans notre merveilleux pays. On n'a qu'à voir la situation dans le golfe Persique où la stabilité des approvisionnements pétro-